

## Enfants de djihadistes en Syrie : la France doit réexaminer les demandes de rapatriement

Le tribunal administratif de Paris a annulé jeudi 13 mars 2025 les refus de la France de rapatrier des enfants de djihadistes et leurs mères de Syrie. Le ministère des affaires étrangères doit réexaminer leur situation dans un délai de deux mois.

La Croix (avec AFP)



Le camp de Roj où sont détenus des enfants français avec leurs mères, dans le nord-est de la Syrie, en février 2019. La justice a annulé jeudi 13 mars 2025 les refus de la France de les rapatrier. MURTAJA LATEEF / EPA/MAXPPP

Le tribunal administratif de Paris a annulé jeudi 13 mars les refus de la France de rapatrier 29 enfants de djihadistes et leurs mères, de nationalité française et détenus en Syrie, et enjoint au Quai d'Orsay de réexaminer leur situation dans un délai de deux mois. « *C'est une décision historique* », s'est félicitée l'avocate des proches des familles françaises retenues en Syrie. Selon Me Marie Dosé, « *la France a suffisamment tergiversé dans cette triste affaire* » et « *ces enfants doivent rentrer chez eux, tout de suite, maintenant* ».

Courant 2024, des grands-parents, membres du collectif des Familles unies avaient déposé des demandes de rapatriement en France pour 29 enfants français, détenus avec leurs mères dans le camp de Roj, dans le nord-est de la Syrie. Ces demandes avaient toutes été refusées par le ministère des affaires étrangères. Une décision

incompréhensible pour le collectif et pour les avocats des familles qui avaient décidé de saisir le tribunal administratif en pointant la vulnérabilité de ces enfants, âgés de six à quinze ans et dont certains sont nés en détention.

### **Plusieurs opérations de rapatriement**

Lors de l'audience début février, le rapporteur public qui expose son analyse des questions soulevées, avait donné raison aux requérants, soulignant « *le risque exceptionnel d'atteinte à la vie des mineurs* ». Contacté après la décision du tribunal administratif, le grand-père de trois enfants retenus à Roj a exprimé son soulagement à l'annonce du réexamen du dossier de ses proches dans un délai de deux mois : « *J'espère que ça va se concrétiser très très vite et qu'on ne va pas s'arrêter là. Il faut qu'on referme cette page honteuse et qu'on rapatrie tous les enfants et leurs mères* ».

La France a procédé à plusieurs opérations de rapatriement qui ont cessé à l'été 2023 malgré les condamnations internationales dont celle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2022. Paris refuse depuis de se rendre sur place, au motif de la dangerosité des opérations.

### **120 enfants retenus**

Plusieurs membres du collectif des Familles unies se sont rendus sur place en août dernier. Ils avaient constaté les conditions de vie plus que précaires de leurs proches qui « *ne reçoivent aucun soin, souffrent de malnutrition, ne vont pas à l'école et vivent dans une zone de guerre* », avait rappelé Me Marie Dosé devant le tribunal. « *On a vu nos petits-enfants qui étaient si heureux de nous rencontrer* », se souvient un des grands-parents. « *On a vu que pour eux, nous représentions l'avenir. On était ceux qui pouvaient les sortir du camp* », poursuit-il.

Selon les chiffres du collectif, au moins 120 enfants français et 50 femmes sont encore détenus en Syrie. Les mères sont toutes visées par un mandat d'arrêt. Début mars, la cour administrative d'appel de Paris s'était déclarée incompétente pour demander à la France de réétudier la demande de rapatriement de trois Français partis combattre en Syrie et emprisonnés par les forces kurdes. Dans ses arrêts, la cour estimait que leur situation ne relevait pas « *de circonstances exceptionnelles* ». Depuis la chute de l'organisation État islamique il y a six ans, le quai d'Orsay estime que les personnes accusées de complicité avec Daesh devraient être jugées sur place.